

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. IZIMER

OBJET

DE LA DELIBERATION

Renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - 1ère tranche - Programme des actions - Candidature de la Ville

Madame Koenders, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'attractivité des centres villes est un enjeu prioritaire au niveau national en matière commerciale. En effet, les pôles commerciaux en périphérie ont gagné du terrain ces dernières années et modifié les habitudes des consommateurs.

Afin de conserver au centre-ville de Dijon son attractivité qui se traduit par un taux de locaux vacants nettement inférieur à la moyenne nationale (-3% contre 8%), un chiffre d'affaires satisfaisant et des flux piétons stables, il est important de l'accompagner dans son développement.

Par ailleurs, l'arrivée du tram, qui génère plus de trafic, a modifié les cheminements commerciaux. La piétonnisation de la rue de la Liberté, véritable atout pour un centre-ville marchand, doit aussi être accompagnée pour être parfaitement intégrée. Pour toutes ces raisons, confortées par les conclusions de l'étude "cœur de ville" de 2009, il est proposé la mise en œuvre d'un programme FISAC dès fin 2013.

Les axes principaux de ce programme sont :

- moderniser les commerces avec des vitrines et des devantures plus attractives et des concepts plus récents,
- informer et conseiller les professionnels sur l'utilisation des outils web et des nouvelles technologies,
- faciliter et accompagner les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- accompagner les unions commerciales au sein d'une fédération (shop in Dijon),
- rénover intégralement les halles avec un programme de travaux échelonnés sur les trois tranches du FISAC.

Le projet sera porté par la Ville avec ses partenaires, Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Fédération des commerçants.

La présentation détaillée en annexe a été élaborée avec l'avis des professionnels, qui ont été consultés largement au travers l'envoi de 2000 questionnaires ; elle suit les préconisations de l'étude "cœur de ville" de 2009 avec une mise en œuvre exhaustive de tous les points conseillés, sur la base de trois thèmes :

- rendre plus attractives l'offre et les pratiques commerciales,
- développer le rayonnement du commerce de centre-ville,
- investir pour préparer l'avenir avec les nouvelles technologies.

Il convient dès à présent de valider le dossier de candidature de la tranche 1 du FISAC centre ville, afin qu'il puisse être déposé auprès des services de l'État.

Une fois que ce dernier aura confirmé son engagement, il y aura lieu d'établir une convention entre l'ensemble des partenaires pour la mise en œuvre du programme.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le programme des actions proposées dans le cadre de la première tranche du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce centre-ville ;
- 2 - décider l'engagement financier de la Ville aux côtés de l'ensemble des partenaires publics et privés ;
- 3 - m'autoriser à déposer le dossier de candidature auprès des services de l'Etat ainsi qu'à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ